# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le seize septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Sophie REGNIER (ayant donné pouvoir à M. Dauchez), Philippe DURIEUX (ayant donné pouvoir à Mme Taveau).

Le conseil municipal a désigné M. Jean-Michel DAUCHEZ comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2009 a été approuvé.

#### Communication des décisions du maire prises par délégation

Le conseil municipal est informé que, conformément à la délibération en date du 21 mars 2008 portant délégation au maire, ce dernier a accepté la proposition d'indemnisation de la société d'assurances « Paris Nord Assurances Services » pour les dégradations intervenues entre le 10 mai et le 13 mai 2008 sur le toit de l'école du Fief Arnaud. Cette indemnisation de 743,74 € correspond au montant du préjudice diminué de la franchise contractuelle.

## 2009-33 Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable pour l'année 2008

Le Conseil Municipal,

En application de l'article L.224-5 du cade général des collectivités territoriales,

A pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable pour l'année 2008 dressé par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de La Rochelle Nord.

### 2009-34 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'année 2008

Le Conseil Municipal,

En application de l'article L.224-5 du cade général des collectivités territoriales,

A pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'année 2008 dressé par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

#### 2009-35 Personnel communal : Modification d'une durée hebdomadaire de travail

Le Conseil Municipal,

Appelé à modifier le tableau des emplois communaux en transformant l'emploi d'adjoint du patrimoine principal à temps non complet en emploi à temps complet,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée du personnel,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier le tableau des emplois communaux en transformant l'emploi d'adjoint du patrimoine principal à temps non complet en emploi à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## 2009-36 Assurance garantissant les risques statutaires du personnel communal

Le Conseil Municipal,

Considérant l'engagement d'une consultation en vue de souscrire un nouveau contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

Vu les propositions adressées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de souscrire un contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel communal, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec le cabinet d'assurances MADER pour un taux de cotisation de 5,50 % et autorise le maire à signer le contrat.

## 2009-37 Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable au Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune.

## 2009-38 Demande de fonds de concours aux équipements communaux structurants

Le Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement de l'aire de stationnement et du cheminement piéton de l'espace Michel Crépeau estimé à 333.715,86 € HT,

Considérant que ce projet pet bénéficier du fonds de concours aux équipements communaux structurants de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

Sollicite de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle l'attribution du fonds de concours aux équipements communaux structurants pour un montant de 150.000 €.

#### 2009-39 Motion

La Poste est en danger. La dégradation du service public se poursuit depuis plusieurs années, marquée notamment par la transformation du service financier de la poste en banque postale.

Le gouvernement a maintenant l'intention de privatiser la Poste en en faisant une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse. Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication. Nous devons l'empêcher car nous voulons que ce droit fondamental puisse continuer à s'exercer avec des garanties qu'une gestion privée ne peut apporter.

De quoi s'agit-il concrètement?

- De ne pas sacrifier davantage la présence des bureaux de poste dans les zones rurales, partout où l'activité de la Poste ne peut dégager une rentabilité importante.
- D'améliorer les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes.
- De garantir le prix unique du timbre.
- De pérenniser la distribution du courrier six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes.
- De permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de la Poste, attentif à leur situation.

La privatisation de la Poste n'améliorerait pas la qualité du service rendu, mais au contraire le dégraderait et le rendrait beaucoup plus inégalitaire.

Le Conseil Municipal,

Par 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes et MM. Régnier, Taveau, Dauchez et Durieux)

s'oppose donc vigoureusement à cette privatisation et demande que le gouvernement ouvre un grand débat public suivi d'un référendum sur les missions de la Poste et sur l'amélioration du service rendu en réponse aux besoins de la population ainsi que sur les nouvelles formes de gestion qui permettront de démocratiser les services publics en impliquant davantage les représentants des usagers, des salariés et des élus. En conséquence, le Conseil Municipal soutient pleinement la démarche de l'intersyndicale CGT-FOCOM-SUDPTT.

La séance a été levée à vingt deux heures quarante cinq.

Le Maire,			Le secrétaire de séance,
M. LAMBERT			M. DAUCHEZ
Mme DUBOIS	M. GOUSSEAU	Mme GRIZON	M. SORNIN
Mme JULIOT	M. PLANCHE	M. AUBIN	Mme GOUJAT
M. BRISE	м. сомте	Mme BECONNIER	M. PRIVE
Mme CLEMENT-THIMEL	Mme HENNENFENT	M. GRATECAP	Mme HERAULT
M. PHILBERT	M. GUIGNOUARD	Mme POUVREAU	M. CHAVIGNAY
Mme JARRIAULT	Mme LARGE	Mme TAVEAU	